

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avis portant ouverture de l'examen professionnel de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2013

NOR : INTE1243025V

Par un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 décembre 2012 l'examen professionnel de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2013 aura lieu aux dates suivantes :

- à partir du 18 avril 2013 : épreuve écrite d'admissibilité ;
- à partir du 1 juillet 2013 : épreuve orale d'admission.

Peuvent faire acte de candidature les adjudants de sapeurs-pompiers professionnels occupant au 1^{er} janvier 2012, l'emploi de chef de groupe, de chef de salle, de chef de service ou de chef de centre d'incendie et de secours et ceux ayant été admis aux concours professionnels d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisés jusqu'au 1^{er} janvier 2002, justifiant d'au moins dix ans de services effectifs en qualité de sous-officiers au 31 janvier 2012.

Un arrêté publié sous forme d'avis au *Journal officiel* de la République française précisera ultérieurement le nombre d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude.

Les épreuves de ce concours se dérouleront dans les centres d'examen dont la liste sera fixée ultérieurement par le ministère de l'intérieur.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature doivent procéder à leur préinscription sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : « www.interieur.gouv.fr », du 28 décembre 2012 au 21 février 2013, minuit, heure de Paris. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription prérempli, le signer et le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au ministère de l'intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, direction des sapeurs-pompiers, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Aucun dossier ne sera adressé par écrit au candidat.

Les dossiers de candidature complets et vérifiés par les services départementaux d'incendie et de secours devront être retournés au plus tard le 28 février 2013, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune suite ne sera réservée aux dossiers de candidatures, soit incomplets, soit postés hors délai (après le 28 février 2013).